

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2005-0254/PR/MEFPCP portant transfert d'un bâtiment objet du TF 610 au profit du Ministère de la Justice.

n° 2005-0254/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

24 avril 2005

Numéro JO

n° 8 du 30/04/2005

Date du numéro

30 avril 2005

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** la constitution en date du 15 septembre 1992

**VU** le décret n°2001-0053/PR du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

**VU** le décret n°2001-0137 du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** la loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaines privé de l'État

SUR Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du Mardi 19 Avril 2005.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est fait transfert d'un bâtiment (ex-service d'Hygiène) au Ministère de la Justice, des Affaires Pénitentiaires et Musulmanes, objet du T.F n°610, souscrit au Livre Foncier au nom du Ministère de la Santé Publique.

#### Article 2

Ce bâtiment est destiné pour abriter la Cour Suprême de Justice.

#### Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**